

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 186

présenté par  
M. Verchère

-----  
à l'amendement n° 92 Rect. de MM. Mariton, Paternotte, Mme Marland-Militello,  
MM. Jean-François Lamour, Masdeu-Arus, Goasguen  
-----

**APRÈS L'ARTICLE 11**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« Il fait le bilan de la prise en compte, dans la mise en œuvre du dialogue social, de la spécificité insulaire, des dessertes côtières et de la continuité territoriale. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement confirme qu'un état des lieux du dialogue social devra être effectué et précise les éléments qui devront faire partie de l'évaluation.